

Des attentes et des contraintes

Le contexte général

Le contexte normatif

Le contexte général

(Note de la direction de l'eau (MEDAD) en date du 13 juin 2007 sur les premiers résultats de l'exercice d'inter étalonnage)

- Exercice européen d'inter étalonnage pour harmoniser les limites du bon état pour les différents éléments biologiques (rapport final attendu),
- Grilles et valeurs seuils revues pour les invertébrés (IBGN) et les diatomées (IBD),
- Poissons en cours,
- Inter étalonnage réalisé avec 7 pays et 5 méthodes par comparaison avec l'ITEM (Index of Trophy for European Methods),
- Résultats de l'exercice macrophytes non applicables pour la France (IBMR non DCE compatible).

→ 2° exercice d'inter étalonnage Macrophytes à planifier d'ici fin 2007 en vue du 2° plan de gestion 2016-2021 sous réserve :

- d'acquisition de données (réseaux de référence et de surveillance),
- de mise au point de méthodes DCE compatibles (ONEMA & CEMAGREF).

→ Il faudra tenir compte des résultats et conduire à des valeurs seuils de bon état comparables à celles figurant dans la décision de la CE.

Contraintes normatives

Normes françaises

Détermination de l'indice biologique macrophytique en rivière (I BMR).
NF T 90-354, octobre 2003, 27 pages

→ La norme ne s'applique que pour le calcul de l'I BMR

Normes CEN

Guide pour l'étude des macrophytes aquatiques dans les cours d'eau.
NF EN 14184 (T 90-356), avril 2004, 14 pages

prEN15460 – Water quality – guidance standard for the surveying of
macrophytes in lakes, document CEN (AFNOR/T95F N0347 du 1 juin
2007

Soumis au vote formel pour acceptation comme norme CEN ;
vote clos le 31 juillet 2007

Des contraintes majeures ?

NF EN 14184

1. Domaine d'application : état écologique clairement cité

3.1. Définition des macrophytes « plantes d'eau douce de grande taille, facilement visibles à l'œil nu et regroupant toutes les plantes vasculaires aquatiques, les bryophytes, les characées et les macroalgues »

4. Principe (tableau 1). La phytosociologie est citée comme une approche possible

Phytosociologie

Ne fait pas partie de l'annexe 5 mais pourrait le devenir après révision

Vision exhaustive non requise par la phytosociologie

Aucune information pour la mise en oeuvre d'une approche spécifique phytosociologique

6. 5. Sélection de sites représentatifs. ... « de longueur suffisante pour refléter de manière appropriée la diversité d'espèces végétales caractéristiques de ce type écologique de tronçon de rivière

7.3. Etudes sur le terrain. « ...enregistrer toutes les espèces de macrophytes présentes... »

7.4. Echelles d'enregistrement
données à titre d'exemple

Relevés phytosociologiques (non exhaustifs) sur une surface minimale déterminée (10 m²) ou sur une superficie plus grande (recours à la synphytosociologie)

Recouvrements selon Braun-Blanquet (1946)

Incompatibilité ou non ?

Les normes CEN ne prennent pas en compte la phytosociologie
.....mais ne le disent pas

Les normes CEN jugées pertinentes doivent être révisées avant
d'être intégrées dans l'annexe 5

La norme « macrophytes en lac » est au stade du vote formel et
n'est pas pressentie pour figurer dans l'annexe 5 révisée

L'application des protocoles CEN reste toutefois compatible
avec la phytosociologie moyennant un coût d'acquisition des données
revu à la hausse